

**1. Requérant(e)**

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom et initiales \_\_\_\_\_

Adresse postale (à laquelle le remboursement doit être envoyé) \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (auquel on peut vous joindre durant les heures de travail) \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale \_\_\_\_\_

 État civil à la date d'enregistrement de la cession/de l'acte de propriété  
 Marié(e)  Célibataire  Conjoint de fait  Autre \_\_\_\_\_

**Conjoint (à remplir si le (la) requérant(e) est marié(e) ou vie en union de fait)**

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom et initiales \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale \_\_\_\_\_

**2. Précisions relatives à l'achat**

 Adresse du logement acheté \_\_\_\_\_ Date d'enregistrement de la cession/de l'acte de propriété \_\_\_\_\_  
 a m j

 Habitez-vous présentement dans ce logement?  Oui  Non  
 DANS LA NÉGATIVE, indiquez à quelles dates vous avez habité dans le logement ou la date à laquelle vous y emménagez : \_\_\_\_\_  
 Quel type de logement avez-vous acheté?  
 Individual  Jumelé  
 Ferme  Autre, précisez \_\_\_\_\_

**3. Précisions relatives au crédit d'impôt au titre du RÉLO** (fournier également les renseignements relatifs au conjoint si le (la) requérante(e) est marié(e) ou vie en union de fait)

 Date de création du RÉLO du (de la) requérant(e) \_\_\_\_\_ a m j  
 Pour être admissible à un remboursement des droits de cession immobilière, la date de mise en vigueur du RÉLO doit être antérieure au 1er janvier 1994.  
 Si votre conjoint participe également à un RÉLO, indiquez la date de création de son régime \_\_\_\_\_ a m j

 Vous ou votre conjoint avez-vous bénéficié d'un crédit d'impôt au titre du RÉLO pour l'une des deux années d'imposition précédant l'achat du logement?  Oui  Non

DANS LA NÉGATIVE, vous ou votre conjoint devez être admissible\* à un crédit d'impôt au titre du RÉLO pour l'année d'achat. Veuillez indiquer votre revenu net annuel pour l'année d'achat : \_\_\_\_\_

Revenu net du (de la) requérant(e) \_\_\_\_\_ Revenu net du conjoint \_\_\_\_\_

\* Pour plus de précisions sur le revenu admissible, consultez les instructions au verso.

**4. Calcul du remboursement demandé des droits de cession immobilière**

Prix d'achat total du logement	\$	Droits de cession immobilière payés	\$
Droits de cession immobilière payés	X	taux de remboursement (voir tableau au verso)	X
		% de participation dans le logement (dans les cas de copropriété)	=
	X	%	X
		%	=
			\$

**5. Attestation**

J'atteste par la présente que tous les faits mentionnés ici sont, d'après ma conscience et mon intime conviction, véridiques et exacts, et j'estime avoir droit au remboursement demandé.

 \_\_\_\_\_  
 Signature du (de la) requérant(e)

 \_\_\_\_\_  
 Date

**6. Autorisation de divulguer des renseignements fiscaux**

Je désigne par la présente le ministre du Revenu ou un employé du ministère du Revenu comme mon mandataire pour une période de 4 ans à partir de la date de leur demande, pour recevoir de Revenu Canada des données provenant de toute partie de ma déclaration d'impôt sur le revenu relative à n'importe quelle année. Le ministre ou les employés du ministère du Revenu dûment autorisés par le ministre devront restreindre l'utilisation des renseignements ainsi obtenus aux seules fins d'administration du remboursement des droits de cession immobilière.

 \_\_\_\_\_  
 Signature du (de la) requérant(e)

 \_\_\_\_\_  
 Date

 \_\_\_\_\_  
 Signature de conjoint

 \_\_\_\_\_  
 Date

**7. Documents exigés**

Veuillez joindre à votre demande une copie :

- de l'acte de cession/de propriété enregistré; et
- d'une déclaration d'achat d'un logement du RÉLO dûment remplie, ou d'une demande de remise discrétionnaire de l'actif d'un RÉLO.

Faites parvenir votre demande, accompagnée de tous les documents nécessaires, au :

**Ministère du Revenu**  
**Direction de l'observation fiscale**  
**Impôts relatifs aux biens fonciers et aux ressources**  
**33 rue King Ouest**  
**CP 625**  
**Oshawa ON L1H 8H9**
**8. Réservé à l'usage de la direction**

Sol. Rec.	Aud. Cod.	Adj. Amt.
-----------	-----------	-----------

# Instructions

Veuillez remplir toutes les cases qui vous concernent sur le formulaire de demande.

## 1. Renseignements sur le (la) requérant(e) et son conjoint

Remplissez la section *Requérant(e)*. Si vous êtes marié(e) ou vivez en union de fait, remplissez également la section *Conjoint*.

## 2. Précisions relatives à l'achat

Pour avoir droit à un remboursement, vous devez acheter un logement admissible et y vivre, en tant que votre résidence principale, pendant au moins 30 jour consécutifs dans les deux années suivant le premier jour que vous en prenez possession. Si vous n'habitez présentement pas dans le logement, précisez la date à laquelle vous prévoyez d'y emménager ou les dates auxquelles vous y avez vécu. Vous devrez peut-être fournir la preuve que vous avez habité dans le logement pendant la période requise.

### Logement admissible

Par logement admissible, on entend : une maison individuelle ou jumelée, une maison en rangée, une maison mobile habitable toute l'année, un logement en copropriété, un duplex, un triplex ou un quadriplex. De plus, le logement doit être situé en Ontario.

## 3. Précisions relatives au crédit d'impôt au titre de RÉLO

Pour avoir droit à un remboursement :

- vous ou votre conjoint devez avoir reçu crédit d'impôt au titre du RÉLO pour l'une des deux années précédant l'achat du logement. Pour ce, vous devez avoir cotisé à votre régime et demandé un crédit d'impôt au moment de produire votre déclaration fédérale d'impôt sur le revenu.
- Ou encore,
- vous ou votre conjoint devez répondre aux exigences de revenu régissant l'admissibilité à un crédit d'impôt au titre du RÉLO pour l'année de l'achat. Pour avoir droit à tel crédit, votre revenu annuel net\* doit être inférieur à 40 000 \$ si vous êtes célibataire, ou à 80 000 \$, combiné, si vous êtes marié(e).

Indiquez votre revenu net réel pour l'année de l'achat. Si vous avez acheté votre logement cette année et ne connaissez pas encore le montant de votre revenu net, inscrivez un montant approximatif. Si vous êtes marié(e) ou vivez en union de fait, précisez également le revenu net réel ou approximatif de votre conjoint.

Advenant que votre revenu net réel dépasse le montant approximatif que vous aviez indiqué et que vous n'avez ainsi plus droit à un crédit d'impôt au titre du RÉLO, vous devrez remettre le remboursement que vous avez reçu. Par conséquent, vous préférerez peut-être attendre la fin de l'année d'imposition pour soumettre votre demande de remboursement.

\* Le revenu net correspond au montant déclaré à la ligne 236 de votre déclaration fédérale d'impôt sur le revenu.

## 4. Calcul du remboursement des droits de cession immobilière

Le prix d'achat total du logement comprend le prix du terrain et des bâtiments.

**Les droits de cession immobilière payés** correspondent au montant total versé à l'achat du logement.

**Taux de remboursement** - Le tableau qui suit vous aidera à déterminer le taux qui vous concerne.

Prix d'achat total	Taux de remboursement	Prix d'achat total	Taux de remboursement
Jusqu'à 150 000 \$	100 %	De 172 001 \$ à 177 500 \$	50 %
De 150 001 \$ à 155 500 \$	90 %	De 177 501 \$ à 183 000 \$	40 %
De 155 501 \$ à 161 000 \$	80 %	De 183 001 \$ à 188 500 \$	30 %
De 161 001 \$ à 166 500 \$	70 %	De 188 501 \$ à 194 000 \$	20 %
De 166 501 \$ à 172 000 \$	60 %	De 194 001 \$ à 200 000 \$	10 %

Le pourcentage de participation dans le logement correspond à la proportion dudit logement que possède le (la) requérant(e). Dans le cas d'un(e) propriétaire unique ou de copropriétaires mariés, ce pourcentage s'élève à 100 p. 100.

Dans tous les autres cas de copropriété, y compris les conjoints de fait, la participation que possède le (la) requérant(e) dans le logement correspond au pourcentage indiqué dans l'acte de cession/de propriété. Seuls les copropriétaires participant à un RÉLO ont droit à un remboursement, lequel est limité à la participation que détient le participant dans le logement. Chaque participant au RÉLO doit soumettre sa demande de remboursement.

**Exemple:** Deux personnes célibataires achètent un logement au prix de 160 000 \$, à raison de 50 % chacune. Les deux participent à un RÉLO. Chacune d'elle doit donc soumettre sa propre demande de remboursement et demander le montant suivant :

Droits de cession immobilière payés	X	Taux de remboursement	X	% de participation dans le logement	=	Montant demandé
1 325 \$	X	80 %	X	50 %	=	530 \$

Chacune de ces personnes a donc droit à un remboursement de 530 \$.

## Pouvons-nous vous aider?

- Vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande?
- Vous avez des questions concernant le remboursement?
- Vous avez d'autres questions?

N'hésitez pas à communiquer avec le ministère du Revenu :

Téléphone	1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)
Appareil de télécommunications pour sourds (ATS)	1 800 263-7776
Site web	<a href="http://ontario.ca/revenu">ontario.ca/revenu</a>

## Accès à l'information

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, chap. L6, telle que modifiée, R.R.O. 1990, règlement 697, article 2, et serviront à établir l'admissibilité à une exemption des droits de cession immobilière. Toute question concernant la collecte de ces renseignements doit être adressée au : chef des Impôts relatifs aux biens fonciers et aux ressources, Direction de l'observation fiscale, 33 rue King Ouest, CP 625, Oshawa ON L1H 8H9, 1 866 668-8297.